



PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay

# Concertation du projet de prolongement du métro 1 à Val de Fontenay du 05 octobre au 11 décembre 2026

---

## Mode d'emploi et règlement du cahier d'acteur



### Qui peut écrire un cahier d'acteur ?

---

Toutes les personnes morales (collectivités territoriales, associations, entreprises, chambres consulaires, collectifs...) qui souhaitent faire connaître leurs arguments peuvent soumettre un cahier d'acteur. **Un seul cahier est publié par acteur.**



### A quoi sert un cahier d'acteur ?

---

Parmi les différentes modalités de participation proposées pendant la concertation (réunions publiques, ateliers, débats autoportés, formulaire d'avis, plateforme participative...), le cahier d'acteur permet à une structure ou à un collectif de présenter son point de vue et ses arguments et structurée, et de le soumettre à Île-de-France Mobilités.

Il permet également au public d'avoir accès à des points de vue argumentés et documentés qui peuvent être différents ou complémentaires de celui d'Île-de-France Mobilités.



### Quand peut-il être proposé ?

---

Les cahiers d'acteur peuvent être soumis uniquement pendant la concertation préalable menée par Île-de-France Mobilités sur le projet de prolongement de la ligne 1 du métro parisien, soit entre le 05 octobre et le 11 décembre 2026. Après envoi et publication d'une première version du cahier, les acteurs peuvent si besoin transmettre de nouvelles versions de leur cahier jusqu'au 11 décembre 2026.



## Comment soumettre un cahier d'acteur ?

---

- Le cahier doit respecter le gabarit fourni par Île-de-France Mobilités. **Il est composé de 4 parties :**
  1. Un texte de présentation qui permette aux lecteurs de bien identifier qui est l'auteur du contenu (statut, mission, coordonnées, logo ...)
  2. Un texte explicitant le ou les sujets que vous souhaitez aborder ;
  3. Un texte développant vos principaux arguments ;
  4. Une conclusion synthétique de votre propos.
- Il est souhaitable que le cahier d'acteur ne dépasse pas **4 pages**, et qu'il ait une mise en page aérée pour faciliter sa lecture par tous ;
- Il doit être envoyé par courriel à l'adresse électronique suivante : [contact@metro-ligne1.fr](mailto:contact@metro-ligne1.fr) ;
- Une fois réceptionné par Île-de-France Mobilités et relu par les garantes de la concertation préalable désignées par la CNDP, le cahier d'acteur sera mis en ligne dans un délai de 7 jours.



## Quelles sont les règles à respecter ?

---

- Respecter les principes et valeurs d'un débat démocratique ;
- Ne pas comporter de propos injurieux ou diffamatoires envers des personnes ou institutions
- Doit être en lien avec les sujets portés à la concertation.
- Respecter le format du cahier d'acteur fourni (format réglementé permettant de garantir l'équité entre les organismes, quel que soit leurs tailles et leurs moyens.)
- Sourcer les données mobilisées pour étayer vos arguments.



## Où sont-ils publiés ?

---

Les cahiers d'acteur sont publiés sur le site internet [val-de-fontenay.metro-ligne1.fr](http://val-de-fontenay.metro-ligne1.fr)



PROLONGEMENT

Château de Vincennes > Val de Fontenay